

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2018

Département
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement
de Thionville

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou
représentés : 11

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, maire.

Présents : MM. SCHWENCK, HANDRICK, LOGNON, KIEFFER, VERCELLINO,
ADAMY, KEILMANN
Mmes WOLSKI, BOCK, BRUDERMANN, LONG

Absent(es) excusé(es) : MULLER, WUTTKE

Absent(es) : M. CALME

374. Décision Modificative N°4 – Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2018

Comptes dépenses - Section Fonctionnement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011 – Charges à caractère général	6065		Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques)	- 2 340.00
	61558		Entretien Autres biens mobiliers	- 910.16
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6413		Personnel non titulaire	- 219.00
	6336		Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la FPT	+ 50.00
	6411		Personnel titulaire	+ 1 665.00
	64138		Autres indemnités	+ 217.00
	6451		Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	+ 555.00
	6475		Médecine du travail, pharmacie	+ 72.00
66 – Charges financières	66111		Intérêts réglés à l'échéance	+ 6 410.16
	6688		Autres charges financières	- 500.00
67 – Charges exceptionnelles	6713		Secours et dots	- 5 000.00
Total				0.00

Comptes dépenses - Section Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23 – Immobilisations en cours	2315	ONA	Installations, matériel et outillage techniques	-7 250.00
20 - Immobilisations incorporelles	2031	ONA	Frais d'études	+6 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2115	ONA	Achat Terrains bâtis	+ 1 250.00
Total				0.00

Vote pour : 11

Abstentions : /

Vote contre : /

375. Résiliation de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

VU la convention liant la commune de RETTEL à la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville, relative à la à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et notamment son article 14 ;

VU la décision du bureau de la CCB3F, du 15 novembre 2018, visant à pérenniser et développer les services d'instruction, d'autorisation et de d'occupation des sols, afin d'apporter un même service et les même conditions tarifaires à toutes les communes de la CCB3F, à savoir la gratuité du service ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que la convention avec la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville arrive à échéance le 01/01/2020 et doit être dénoncée un an avant son échéance.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de donner mandat au Maire pour dénoncer la convention liant la commune de RETTEL à la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville, relative à la à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, avant le 1^{er} janvier 2019.

Vote pour : 11

Abstentions : /

Vote contre : /

**Pour copie conforme
Rettel, le 20/12/2018
Le Maire,
Rémi SCHWENCK**